

pelant que pour qu'un tarif produise de bons effets, il faut qu'il soit équitable et dégagé de toute anomalie, et que s'il repose sur des principes justes et équitables, c'est autant de garanties qu'il sera de longue durée.

Sir JOHN A. MACDONALD.—Vu l'heure avancée, je ne désire pas occuper longtemps l'attention de la Chambre. Je me rends, cependant, à l'invitation de l'honorable député de Montréal-Centre, qui a insisté de la manière la plus pressante, en me désignant par mon nom, pour me faire engager une discussion sur la principale question qui a occupé cette Chambre, non-seulement depuis le discours sur le budget, mais pendant toute la session.

A tout événement, je ne veux pas, à cette heure, ajouter ma quote-part à la discussion sur les mérites de la protection ou du libre échange. L'honorable député m'a demandé de donner mon opinion sur le sujet; il m'a tancé fortement à propos de mon silence. Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé se sont aussi élevés fortement contre l'honorable député de Cumberland, pour avoir fait un discours dans un sens sans avoir déclaré ses principes. Maintenant, je ne sais si mon honorable ami qui siège près de moi (le Dr. Tupper) a été déçu dans son attente par le discours de l'honorable ministre des Finances. Il est certain qu'il m'a pris par surprise. Je venais, je l'avoue, écouter son discours avec l'idée bien arrêtée qu'il devait apporter des changements au tarif. Nous étions en droit de supposer qu'il devait le faire, et le pays avec nous. L'honorable représentant de Montréal-Centre avait déclaré à ses commettants qu'un changement allait s'opérer et nous étions portés à croire qu'il était au fait des intentions du ministère, sachant qu'il possédait tout leur appui, et qu'il venait de l'avant comme le candidat et l'avocat par excellence d'une politique de protection. Il y avait aussi d'autres indices, tel que les discours de l'honorable monsieur en plusieurs occasions, les rumeurs qui circulaient dans le pays, les assertions de la presse ministérielle, toutes choses qui portaient les fabricants et les marchands du pays à croire qu'il devait y avoir des modifications de faites au tarif, du moins qu'il y en aurait une qui devrait, dans la circonstance, proté-

ger nos industries locales. J'ai donc été pris par surprise en apprenant par le ministre des Finances que la politique du gouvernement était de ne faire aucun changement au tarif, au moins durant la présente session.

L'honorable député d'Halifax a dit que mon honorable ami de Cumberland venait bien décidé à accuser le gouvernement d'extravagance si les droits étaient augmentés. Je ne sais si c'est un motif semblable qui déterminait l'honorable monsieur lorsqu'il devint notre adversaire. Ce n'est certainement pas ce qui aurait changé nos vues dans les graves circonstances par où nous passons, lorsque le gouvernement admet lui-même leur existence dans le discours du représentant de Sa Majesté.

En ce moment de grande crise, nous étions disposés à donner notre appui le plus sincère, le plus amical et le plus actif à aucune proposition faite par l'honorable député de la droite, désireux de mettre les triomphes de parti de côté, dans l'intérêt du pays.

Lors donc que l'honorable ministre reprit son siège à la clôture de son adroit, mais pas du tout satisfaisant discours, sous le coup de la surprise, je demandai qu'il nous fut accordé du temps pour décider quelle voie nous devions suivre sous cette circonstance nouvelle. Cependant, mon honorable ami d'Hamilton se leva et nous promit une proposition, et il a tenu parole. Je ne m'attacherai qu'à elle ce soir. Sans doute que l'honorable député, lorsqu'il la prépara, était animé par les motifs les plus patriotiques du monde, par le désir bien naturel d'assurer à ses commettants les avantages de la protection, protestant en même temps contre la politique du gouvernement. Elle comportait aussi un violent protêt contre le ministère qu'il voyait respecter si peu les intérêts manufacturiers d'Hamilton, quoiqu'on admit, dans le discours du Trône, un déficit dans les revenus et une pénurie par tout le Canada.

Je ne doute pas que l'honorable monsieur était animé du désir sincère de se mettre en règle vis-à-vis de ses commettants et du pays en général, en plaçant devant la Chambre la résolution entre vos mains, résolution que nous devons expédier avant d'aller plus loin.